



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 18 juin 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART (à partir de 19 h 20), Adjoints, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Martine LESAGE, M. Olivier DUPORT et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Xavier GODART donne son pouvoir à M. Éric JOSEPH jusqu'à son arrivée, M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU, et Mme Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.8 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT :

2025-51. REQUALIFICATION DU MAIL DE LA POULE BLANCHE ET DE LA RUE DU PARADIS - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « FONDS DE SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE 2023-2026 » AUPRÈS D'ORLÉANS MÉTROPOLE :

Monsieur le Maire expose :

Le projet de requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de la rue du paradis a été confié par convention de maîtrise d'ouvrage unique à la Ville d'Ormes par Orléans Métropole, conformément aux délibérations du Conseil Municipal d'Ormes du 27 février 2023, et du Conseil Métropolitain d'Orléans Métropole lors de la séance du 22 juin 2023.

Au-delà des financements partagés par la Métropole sur la partie de la rue Nationale intégralement à sa charge et par la Ville d'Ormes sous la forme de fonds de concours ou sur l'enveloppe CLECT (Commission d'Évaluation des Transferts de Charges), le projet est également éligible au fonds de concours « Fonds de Solidarité Métropolitaine » financé par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale).

En effet suite aux échanges entre Maires, le Conseil Métropolitain du 23 juin 2022 a bien voulu adopter la première proposition de maquette du futur CRST de la Métropole et donner mandat à son Président pour négocier le contrat avec l'exécutif régional.

Cette première maquette a été élaborée sur la base des projets recensés auprès de chacune des communes, en tenant compte des priorités régionales et en veillant à une cohérence d'ensemble.

Ainsi, la proposition de répartition des crédits en faveur des communes respecte les équilibres démographiques avec un soutien renforcé des plus petites communes, en particulier à travers l'intervention du fonds de solidarité métropolitaine en complément du CRST. Ce fonds de concours de la Métropole vise à soutenir les projets d'investissement des communes ne bénéficiant pas de crédits régionaux. Ses modalités restent à préciser et seront soumises à l'échange entre les Maires à l'automne.

Concernant Ormes, aucun projet ne s'inscrivant dans le cadre du CRST, il est proposé à la commune de bénéficier du Fonds de Solidarité Métropolitaine à hauteur de 300 000 €.

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ☐ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter auprès d'Orléans Métropole, une subvention de 300 000 € dans le cadre du Fond de Solidarité Métropolitain 2023-2026 pour le projet de requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de la rue du paradis ;
- ☐ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment signer toutes les pièces relatives à cette demande.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 25 juin 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 26 juin 2025.

Publié ou notifié le : 26 juin 2025.

